## *FONCTIONNEMENT*

*Les Sections Sportives Scolaires répondent à un cahier des charges très strict élaboré par la Fédération Française de Football et l'Education Nationale :*

- ✔ *2 séances hebdomadaires en 4ème / 3ème et 2 séances en 6ème / 5ème*
- ✔ *Un emploi du temps aménagé, favorisant l'alternance entre les heures d'EPS et les heures de Section Football*
- ✔ *Des éducateurs sportifs titulaires au minimum du Brevet d'Éducateur de Football (BMF et BEF)*
- ✔ *En fonction des possibilités, des séances spécifiques gardien avec un éducateur spécialiste du poste*
- ✔ *Des terrains d'entraînement à deux pas du collège*
- ✔ *Une convention de partenariat entre le Collège, la Ligue et le District*
- ✔ *Des échanges réguliers entre l'établissement et les éducateurs sportifs*
- ✔ *Une formation continue pour les éducateurs.*

## *CONTACTS*


*Julien BENGON, référent sportif*
jbengoncgafoot@gmail.com
*07.71.04.89.96*

*Mickaël DEPONT, éducateur sportif*
mickael.depont@gmail.com
*06.31.71.97.73*

*Ambroise COURTOGIT, éducateur sportif*
acourtogitcgafoot@gmail.com
*06.29.40.62.03*

*Arnaud BULENGER, CTD District de la Mayenne*
abulenger@mayenne.fff.fr
*06.28.65.50.86*

***Collège Paul-Emile Victor***

*10 Route de Laval, 53200 Azé*
*Tél. 02 43 09 15 50*

***District de Football de la Mayenne***

*91 avenue Pierre de Coubertin 53000 LAVAL*
*secretariat@mayenne.fff.fr*
*Tél. 02.43.59.79.79*

## LA SCOLARITÉ ET LE SPORT

*La Section Sportive Scolaire du Collège Paul-Emile Victor vise à enrichir le projet du jeune footballeur, garçon ou fille, dans son processus de formation, sur le temps scolaire et à différents âges (de la 6ème à la 3ème).*

*Les objectifs sont donc de 2 natures : sportifs et éducatifs :*

- *S'affirmer comme joueur / joueuse de niveau régional (entraînement, compétition)*
- *Progresser et améliorer son niveau de jeu*
- *Apprendre le goût de l'effort et du dépassement*
- *Développer l'autonomie et le sens de l'organisation*

## ADMISSION

*L'admission en Section Sportive peut se faire chaque année, quel que soit le niveau de classe. Il s'effectue en fonction des places disponibles.*

***CONDITIONS***

*Satisfaire aux tests sportifs et à l'étude du dossier scolaire.*

***LES TESTS D'ENTRÉE***

*Ils se déroulent chaque année, durant un mercredi au mois de mai (l'après-midi).*
*Contenu des tests sportifs :*
*des matchs et des tests techniques.*

*Pour se présenter, prévoir de joindre un certificat médical d'aptitude au sport ou licence fff en cours de validité, les bulletins trimestriels de l'année passée ; et rendre le dossier d'inscription complet au collège avant la date limite.*

*A l'issue des tests d'entrée, le choix des élèves se fait en concertation entre le collège (résultats scolaires et comportement) et le District (tests sportifs).*

*Possibilités de dérogation à la carte scolaire.*

***Les Sections Sportives Scolaires, c'est aussi une volonté de permettre la proximité entre le domicile, le collège, et le club d'évolution ; afin de favoriser l'équilibre des jeunes et leur réussite scolaire et sportive.***

SECTION SPORTIVE SCOLAIRE FOOTBALL

# Collège Paul-Emile Victor
# Château Gontier

**Portes ouvertes le samedi 29 Mai 2021**

**Tests d'entrée le mercredi 12 mai après-midi**

*Les entraînements de la Section ne sont pas facultatifs, ils font partis de l'emploi du temps des élèves !*

***6ème / 5ème :***

*Le mardi de 11h00 à 12h40 ; le vendredi de 15h30 à 17h30*

***4ème / 3ème :***

*Le lundi de 11h30 à 12h40 ; le vendredi de 15h30 à 17h30*

### *CONTINUITÉ APRÈS LE COLLÈGE*

*Après le collège, les élèves peuvent poursuivre leur cursus sportif et scolaire en intégrant l'un des deux lycées de Laval qui proposent une Section Sportive : le lycée Ambroise Paré et le lycée agricole.*

# *ENGAGEMENTS*

***1)- L'élève** : conscient des qualités scolaires et sportives que cela demande, l'élève qui intègre la Section Sportive Scolaire doit faire preuve d'organisation, d'autonomie, de rigueur et d'abnégation. Car sans réussite scolaire, la réussite sportive ne peut être envisagée.*

***2)- Le collège** : il met à disposition un enseignant d'EPS référent de la Section Sportive afin de faire le lien entre les élèves et les éducateurs sportifs. Il peut proposer du soutien scolaire aux élèves en difficultés durant les séances de football.*

***3)- Le District** : il met en place les moyens humains pour l'encadrement technique et participe au soutien financier de la Section (dotations en équipements, matériel pédagogique, aide au transport pour l'UNSS …).*

***4)- Les éducateurs sportifs** : ils prennent en charge les élèves au collège, animent les séances d'entraînement, participent au programme éducatif fédéral, assistent aux conseils de classes, élaborent un bilan trimestriel pour les familles.*

***5)- Les intervenants extérieurs** : en fonction des besoins identifiés, ils peuvent venir compléter le projet sportif et scolaire, sur sollicitation de l'encadrement (kiné, médecin du sport, conseiller technique en arbitrage …).*

### ***NOTRE PRIORITÉ : L'ÉTAT D'ESPRIT***

*L'état d'esprit affiché sur le terrain et en dehors est la base de toutes les compétences que l'on souhaite développer : écoute, exemplarité, solidarité, esprit d'équipe, envie d'apprendre et de progresser ; autant de maîtres mots défendus au quotidien.*